



**SOLIDARITÉ**  
INFORMATIQUE

Initier à l'informatique toute personne de milieu défavorisé et lui donner un ordinateur  
Association loi 1901 - J.O du 11.04.2001 – N°W595008970

**SOLIDARITE INFORMATIQUE** se donne pour mission d'accompagner l'insertion des plus défavorisés par l'informatique

*Le partenariat avec Solidarité Informatique est strictement réservé aux structures du secteur solidaire et social, à l'exclusion, par exemple, des associations de loisir et des entreprises à but commercial. Solidarité Informatique se réserve le droit d'apprécier la conformité des partenaires éventuels avec ses statuts, qui l'obligent strictement à une action en direction des publics défavorisés.*

## **CONTRAT DE PARTENARIAT**

Entre **SOLIDARITE INFORMATIQUE** et : .....

**Nous sommes heureux de signer ce contrat de partenariat avec votre Association. La relation fructueuse que nous souhaitons établir est basée sur le respect d'engagements réciproques, conditionnant le bon fonctionnement de ce partenariat :**

**Solidarité Informatique s'engage à :**

- vous fournir le matériel complet nécessaire à votre activité, incluant un système Windows récent avec sa licence, et un ensemble de logiciels libres de bureautique
- assurer la maintenance du matériel fourni
- à vous conseiller pour l'organisation des cours et de vos ateliers à destination du public

**Vous vous engagez à:**

- ne pas tirer de bénéfice financier du matériel reçu
- nous aider à promouvoir Solidarité Informatique
- régler votre cotisation annuelle ainsi qu'une participation par ordinateur

A Lille le

**Solidarité Informatique**

**Le président**

**L'association** .....

**Cachet et signature, le président**